

BATAILLE DES FLEURS ET FETE DU CITRON

Du 15 au 16 Février 2014

2 Jours / 1 Nuit



Jour 1 : ROUSSET - BATAILLE DES FLEURS - ANTIBES

Départ en direction de Nice. Déjeuner libre puis à 14h30, vous assisterez à la Bataille des Fleurs **EN TRIBUNE PLACES ASSISES**. En fin d'après midi installation à votre hôtel 3*** à Antibes. Dîner et logement.

Jour 2 : FETE CITRON - ROUSSET

PETIT DEJEUNER BUFFET puis départ pour Menton. Entrée aux **JARDINS DE BIOVES**. Déjeuner libre puis à 14h30 vous assisterez en **TRIBUNE PLACES ASSISES** au défilé des fruits d'or qui défilent sur la promenade du soleil sur le thème de **20 000 LIEUX SOUS LA MER**. Retour à Rousset en fin de journée.

PRIX : 170 € *ENFANT (-12 ans) 110 €

*** Enfant dans la chambre de deux adultes obligatoirement**

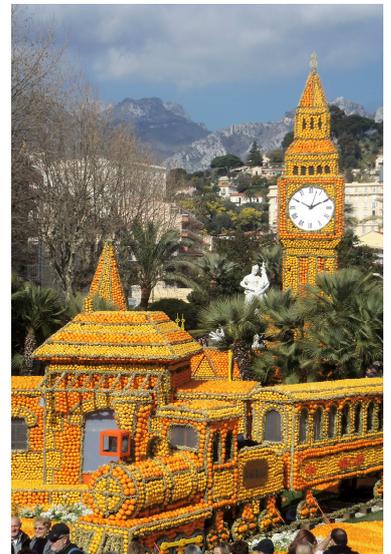
Possibilité règlement en 4 mensualités

CE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar de grand tourisme
- L'hébergement en hôtel 3*** à Antibes, base chambre double
- La demi-pension du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 2
- La place assise en tribune pour la Bataille des fleurs à Nice
- L'entrée aux jardins de Biovès
- La place assise en tribune Fête du citron à Menton
- L'assurance assistance et rapatriement
- L'assurance annulation selon programme hors prestations en supplément

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle + 28 €
- Les déjeuners
- Les boissons au dîner
- Toute prestation non mentionnée au programme





Bulletin d'inscription et de réservation
A remplir obligatoirement

Je suis intéressé (e) par le week end bataille des fleurs et fête du citron du 15 au 16 Février 2014

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

Numéro de portable que vous aurez en votre possession pendant ce voyage :

Adresse e.mail :

Tous ces renseignements sont obligatoires

Je choisis de régler enmensualités deeuros (**jusqu'à 4 mensualités**)

Je joins la totalité de mes chèques, qui seront encaissés chaque début de mois et je prends connaissance de ce qui suit :

Pour être valable, votre inscription doit impérativement être accompagnée de la totalité de votre règlement

Il est rappelé également que toute inscription est ferme et définitive et que toute annulation « pour convenance personnelle » ne donnera lieu à aucun remboursement.

Pour les chambres doubles ou twin, il vous appartient de trouver la personne qui partagera votre chambre. Un supplément vous sera demandé si vous prenez une chambre individuelle.

L'assurance annulation prend effet 30 jours avant le départ: Seuls les dossiers médicaux seront soumis à l'examen de l'assurance.

Les chèques doivent être datés du jour de votre inscription et libellés à l'ordre de ROUSS'EVASION

Bon pour accord
(Mention manuscrite)

Rousset, le :

Signature

ROUSS'EVASION
B.P 62
13790 ROUSSET
Tél : 04.42.29.18.68
e.mail : rouss-evasion@wanadoo.fr
site internet : www.roussevasion.fr